



La fin du recyclage humanitaire des médicaments

Par Jean-Baptiste PICOT (PP2)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le recyclage humanitaire des médicaments non utilisés (MNU) est interdit et les MNU doivent désormais être détruits dans des conditions sécurisées pour l'environnement. Décryptage de cette nouvelle mesure qui bouleverse nos habitudes.

Pourquoi interdire la réutilisation des MNU à des fins humanitaires ?

L'envoi de MNU dans les pays en voie de développement (PVD) répond mal aux besoins des populations destinataires, présente un risque de détournement (marché noir, contrefaçon,...) et constitue un obstacle à la mise en place des politiques nationales de santé dans ces pays. L'OMS a établi ce constat dans une recommandation en matière de dons de médicaments. Par sa décision d'interdiction, la France se met donc en conformité avec ce texte.

De plus, l'absence de totale garantie quant à la qualité des MNU, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une première délivrance à un patient, motive l'interdiction.

Quel accompagnement des associations ?

Les associations d'aide médicale aux plus démunis, qui avaient recours aux MNU, ont été accompagnées dans le cadre d'un groupe de travail inter directionnel et interministériel, présidé et organisé par PP, qui a conduit à l'adoption des mesures suivantes :

➤ Concernant les besoins nationaux, une convention a été conclue, fin 2008, entre la CNAMTS et l'association Pharmacie humanitaire internationale, afin de financer la fourniture de médicaments et la logistique. Un comité de suivi est chargé de veiller à la bonne marche du dispositif.

➤ Au plan international, ce travail a été intégré à la politique de coopération internationale de notre pays. Le ministère des affaires étrangères a invité les ONG à présenter des demandes de subvention pour des projets bien identifiés, établis en partenariat avec les pays demandeurs.

Le ministère de la santé a conclu une convention avec Réseau Médicaments et Développement, afin d'informer les associations des enjeux de l'interdiction d'utiliser des MNU et de les accompagner vers d'autres formes d'aide. www.remed.org.

Que faire de nos MNU ?

Les médicaments périmés ou dont on ne se sert plus sont rapportés au pharmacien. Un décret, à paraître prochainement, encadre les modalités de collecte et d'élimination des MNU, dont le financement incombe aux laboratoires pharmaceutiques. Il prévoit notamment l'obligation d'éliminer les MNU par incinération et la possibilité pour les industriels de s'acquitter de leurs obligations en adhérant à un « éco-organisme » agréé par les pouvoirs publics.

En bref ● ● ●

Une soirée à l'assemblée

Peu avant 21h30 lundi soir, Roselyne Bachelot-Narquin passe une tête en salle des commissaires, et discute quelques instants avec l'équipe de la DGS affairée à recomposer le dossier de séance avant la reprise des débats.

3h00 du matin, mardi 10 mars : les députés achèvent d'examiner les derniers amendements postérieurs à l'article 25 du titre III du projet de loi HPST. Les commissaires du gouvernement, membres de la DGS mobilisés sur le sujet depuis plusieurs mois, ferment les dossiers et abandonnent les bancs à leurs collègues du « titre IV » de la loi. De l'article « avant 22 » à l'article « après 25 », quelque 270 amendements et sous-amendements ont été instruits en l'espace de quelques jours.

Le grand public retiendra avant tout l'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux mineurs, sujet qui a nourri les passions de la presse plusieurs jours durant. Les équipes, elles, pensent déjà aux travaux devant le Sénat, en mai, prochaine étape à franchir avant que le projet de loi ne devienne opposable.

F. Barastier (DG)

La DGS au MEDEC

Cette année encore, la DGS était présente lors du MEDEC. Ce congrès de médecine générale, qui réunit professionnels de santé, industriels du médicament, associations et pouvoirs publics, s'est tenu à Paris les 11, 12 et 13 mars. Pour 2009, la DGS avait choisi de communiquer sur quatre thèmes : « DGS-Urgent », les maladies à déclaration obligatoires, les intoxications au monoxyde de carbone et les maladies rares.

La DGS dans Acteurs Magazine N°119 de janvier/février 2009 :

- [Le dossier santé environnement](#)
- [Alzheimer](#)
- [Du bon usage des antibiotiques](#)
- [Obésité : un défi de santé publique](#)
- [Ensemble face à la pandémie grippale](#)
- [des droits des usagers ; la conférence nationale de santé ouvre le débat](#)